

Avis voté en plénière du 15 février 2012

Bilan du Grenelle de l'environnement : pour un nouvel élan

Déclaration du groupe de l'artisanat

Compte-tenu de l'ampleur du sujet, le groupe de l'artisanat regrette le délai très contraint pour y répondre ; il estime en effet que l'élaboration de certaines préconisations aurait mérité un plus long débat. Cela l'a conduit à déposer un certain nombre d'amendements en plénière. Des précisions ont ainsi pu être apportées, s'agissant de l'évolution de la fiscalité ou de l'instauration d'un dispositif de « lanceur d'alerte ».

Le groupe de l'artisanat souhaite toutefois revenir sur la question de la rénovation énergétique du bâti, défi considérable dont la réalisation se heurte à plusieurs freins. Outre l'ampleur du stock de logements à réhabiliter, se posent en effet la question de la solvabilité des ménages, mais aussi celle de l'adaptation des compétences d'un nombre suffisant de professionnels du bâtiment.

À l'égard des ménages, l'impulsion a été donnée à travers des aides publiques, afin de les encourager à entreprendre des travaux d'efficacité énergétique. Concernant la qualification des professionnels, leurs organisations se sont mobilisées pour élaborer des formations et des outils permettant de faire évoluer les règles de l'art, tout en donnant aux clients des repères pour identifier les professionnels les plus aptes à répondre à leurs besoins.

Si l'objectif de rénovation de 400 000 logements par an sera difficile voire impossible à tenir, la conjonction de ces deux axes d'action a donné des résultats positifs, soulignés par la Cour des comptes.

Dans ces conditions, le groupe de l'artisanat ne peut qu'être opposé à toute obligation de travaux pesant sur les propriétaires-bailleurs. De surcroît, une telle obligation serait porteuse d'effets pervers, en termes d'augmentation du prix des loyers - voire d'accroissement de la rigidité du marché - mais aussi, en termes de développement du travail non déclaré pour réduire le coût des travaux. C'est pourquoi, l'incitation doit rester la voie à privilégier ; ce qui n'exclut pas d'en évaluer régulièrement l'efficacité.

L'avis consacre, par ailleurs, une partie de ses propositions à la sensibilisation des citoyens aux objectifs du Grenelle. Le groupe de l'artisanat regrette, dans ce cadre, qu'aucune préconisation n'ait été formulée à l'égard des TPE-PME. Dans l'artisanat et le commerce de proximité, une majorité d'entreprises considère qu'une démarche environnementale représente une opportunité, pour réaliser des économies et pour répondre aux attentes des consommateurs ; mais elle associe également la gestion environnementale à une charge supplémentaire.

Cela démontre leur besoin d'être accompagnées dans l'évolution de leurs pratiques, pour entreprendre des démarches volontaires d'éco-responsabilité ou pour s'adapter afin de répondre à la réglementation. La mobilisation des organisations professionnelles et des chambres consulaires est, à cet égard, primordiale.

Cela renvoie également aux conditions d'élaboration des normes, et à la nécessité d'éviter toute standardisation rendant leur mise en œuvre difficile - voire inopérante - dans un certain nombre d'entreprises ou de secteurs d'activité.

À ce titre, la démarche d'association du réseau consulaire et des organisations professionnelles de l'artisanat, à l'expérimentation sur l'affichage environnemental, est essentielle. Elle permet d'associer le secteur de l'artisanat et du commerce de proximité au dispositif, tout en l'adaptant à ses spécificités.

Suite aux réserves qu'il a exprimées, le groupe de l'artisanat s'est abstenu sur cet avis.